

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2017
COMMUNE DE LANTON – 33138

* * * * *

Date de la convocation : 22 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 29

Sous la présidence de Madame le Maire, Marie LARRUE

PRÉSENTS (20) : DEVOS Alain, LEFAURE Myriam, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DARENNE Annie, PEUCH Annie-France, GLAENTZLIN Gérard, AURIENTIS Béatrice, DELATTRE François, BOISSEAU Christine, DEJOUÉ Hélène, DE OLIVEIRA Ilidio, CAUVEAU Olivier, MARTIAL Jean-Luc, Nathalie PEYRAC, MERCIER Josèphe, OCHOA Didier, DEGUILLE Annick, BILLARD Tony, DIEZ-BERTRAND Céline.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (5) : JOLY Nathalie à CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, MERCIER Pascal à DEVOS Alain, CHARLES Jacqueline à DARENNE Annie, PERRIN Bertrand à GLAENTZLIN Gérard, HURTADO Michel à DE OLIVEIRA Ilidio.

ABSENTS (4) : SUIRE Daniel, JACQUET Éric, AICARDI Muriel, BAILLET Joël.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PEUCH Annie-France

SÉANCE OUVERTE À : 18 H 30

SÉANCE LEVÉE À : 20 H 50

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 – RAPPORT

Rapporteur : Alain DEVOS

N° 03 – 01 – Réf. : CR

Vu les études menées par la Commission « Finances – Intercommunalité – Marchés Publics » réunie le 22 mars 2017,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en séance plénière du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois maximum avant la séance d'adoption du budget communal. Le Conseil Municipal devant étudier le projet de budget primitif 2017 de LANTON programmé au 12 avril prochain, c'est une étape obligatoire et traditionnelle, mais c'est aussi un moment important dans le cadre de la démocratie locale. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires à une bonne appréciation de la situation de la commune et de la politique que va conduire la Municipalité. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire destinée à éclairer le futur vote des élus sur le budget. Il a, pour but, de renforcer la démocratie participative.

La préparation budgétaire 2017 se déroule toujours dans un contexte de bouleversement pour les collectivités territoriales qui affrontent une baisse historique de leurs dotations.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il revient désormais au Maire de présenter au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (Voir document ci-joint).

Ce rapport donne également lieu à un débat en Conseil dont il est pris acte par une délibération spécifique. Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- participer au débat sur le rapport qui leur a été adressé,
- prendre acte de ce débat par la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Lanton, le 29 mars 2017

Pour : 20

Contre : 5 (Mmes DEGUILLE - MERCIER - DIEZ-BERTRAND - MM. OCHOA - BILLARD)

Abstention : 0



Marie LARRUE


Maire de LANTON
Conseillère Départementale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (9, rue Tastet - 33000 BORDEAUX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Certifiée exécutoire les formalités de publicité ayant été effectuées le :

31 MAR. 2017

- les investissements structurants annoncés dans notre programme

2.2) Programme Pluriannuel d'investissements

Ce programme permet d'avoir une vision sur les grands chantiers de la mandature.

Les années de réalisation qui seront proposées en présentation du budget seront indiquées pour information et peuvent évoluer en fonction des contraintes qui pourraient apparaître.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS « HORIZON 2020 »

➤ Programme d'investissements année 2017

- Études sur l'aménagement global de la cour de l'école élémentaire
- Études de programmation et de faisabilité, maîtrise d'œuvre pour la réalisation des Services Techniques,
- **Études pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon**
- Études de programmation et de faisabilité pour l'extension du cimetière
- Études de l'aire de camping-car
- Études et Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Jeunes et des Associations
- Études de l'aménagement de l'espace au niveau de l'ancienne école de Blagon
- Études sur la mise en œuvre d'une charte paysagère à Taussat
- Études sur la faisabilité de la réalisation des cabanes des Artistes
- Poursuite du programme de voirie
- ADAP (mise en conformité de 2 bâtiments communaux écoles maternelle et élémentaire)
- Réalisation de travaux dans le cadre de la convention T.E.Pos :
 - isolation de la toiture de la Mairie
 - économie d'énergie via l'éclairage public solaire
- Mise aux normes du Bassin de Baignade (2^{ème} tranche) – Création d'une aire de jeux et d'une zone pour Cap 33
- Remplacement de l'ensemble des panneaux de rues
- Travaux d'empierrement du perré de Fontainevieille (2^{ème} phase)
- Aire de covoiturage en partenariat avec la COBAN
- Aménagement de la traversée d'agglomération (2^{ème} tranche)
- Aménagement du sentier du Littoral
- Réhabilitation du Multi-Accueil
- Aménagement du lac de Blagon (mobilier urbain)
- Réalisation du giratoire du Littoral (carrefour de l'Intermarché sur la R.D. 3)
- Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (Coban)
- Réalisation de la plate-forme et du raccordement aux réseaux publics pour les Restos du Cœur
- Achat de la propriété CAZAUVIEILH
- Achat au Département de l'esplanade de la Gare de Taussat
- Acquisition d'un rouleau landais pour la Forêt
- Acquisition d'un véhicule électrique

Année 2018

- **Études de l'aménagement d'un centre-ville sur Cassy**
- Poursuite du programme de voirie
- Aménagement de la traversée d'agglomération (3^{ème} tranche)
- Aménagement d'un lotissement primo accédant à Pichot
- Réhabilitation de l'aile des garçons de la Mairie
- Réalisation des travaux de la Maison des Associations et des Jeunes
- Réalisation des travaux d'équipements sportifs de Cassy
- Réalisation des travaux de la base de vie des Services Techniques
- Achat du terrain destiné à l'extension du cimetière

